Darmanin veut abolir l’anonymat sur les réseaux sociaux : chaque citoyen français disposerait d’une identité numérique unique pour faciliter l’identification des auteurs d’infractions par les enquêteurs.

13/02/2025 à 12h39



Oui. Dans les semaines qui viennent, nous nous intéresserons à l’anonymat sur les réseaux sociaux. Au ministère de la Justice, nous considérons que la fin de l’anonymat sur les réseaux sociaux est d’une importance capitale dans la lutte contre la pédocriminalité, le trafic de drogue, le cyberharcèlement… Reprenons la proposition du député Paul Midy déposée il y a quelques mois, pour que chaque citoyen français ait une identité numérique propre, qui permette aux enquêteurs de remonter à l’auteur de l’infraction. Pourquoi les réseaux sociaux seraient le seul endroit où l’expression ne serait pas conforme aux règles de la République ? On sait

qu’une grande partie de la délinquance et de la criminalité est aujourd’hui numérisée. Internet doit cesser d’être une zone de non droit.

Le Parisien